

Mardi 12 décembre 2023

Question écrite (Article 7 du Règlement Intérieur)

Quel bilan suite à la convention de recrutement de médecins étrangers avec l'ARIME pour 31.200€ ?

Monsieur Sébastien HUMBERT interpelle Monsieur le Maire sur la convention, votée en Conseil Municipal le 26 octobre 2021, liant l'association ARIME et la Commune de LA VÔGE-LES-BAINS. Cette dernière avait pour objectif la présentation de médecins (dans la limite de 3 praticiens) dans un délai de 24 mois.

L'élu rappelle que le coût de la recherche et gestion s'élevait à 8 000 € HT, les frais de présentation à 9 000 € HT et les formalités administratives et ordinaires à 9 000 € HT, représentant un coût total de 26 000 € HT soit 31 200 € TTC.

Alors que le groupe d'élus « Rassembler à La Vêge-les-Bains » n'a pas soutenu cette délibération, Sébastien HUMBERT souhaiterait obtenir les éléments suivants :

- **Le délai de 24 mois a-t-il été respecté ?**
- **Combien de médecins ont été présentés à la commune de La Vêge-les-Bains ?**
- **Pourquoi aucun point d'étape n'a été présenté en Conseil Municipal ?**
- **Si aucun médecin n'a été présenté, quelle est le préjudice financier effectif pour notre commune ?**

Déposée par M. Sébastien HUMBERT, pour le groupe « Rassembler à La Vêge-les-Bains »



Sébastien HUMBERT

Conseiller municipal RN de La Vêge-les-Bains
Réfèrent du groupe d'élus « Rassembler à La Vêge-les-Bains »